



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 avril 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 mars 2024.

Membres présents : (9) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. BERTHIER représenté par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par M. AVENA.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme VIAN.

Objet : Attribution de subventions aux associations – exercice 2024

Diverses associations sollicitent le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour l'obtention d'une subvention. Il s'agit des associations suivantes :

⇒ **OPAD – l'Association des seniors dijonnais** : subvention pour le fonctionnement de l'association qui propose aux Dijonnais, à partir de 55 ans, des activités diversifiées (sportives, socioculturelles, artistiques, techniques, intergénérationnelles et de loisirs avec la participation de bénévoles de 18 ans et plus.

Le montant de la subvention proposé est de 415 000 € pour l'année 2024 selon la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens CPOM 2022-2024 entre le CCAS de Dijon et l'OPAD L'association des seniors dijonnais.

⇒ **AIDeS Bourgogne Franche-Comté** : (CPOM 2022-2024) pour le soutien, l'accompagnement et la prévention auprès des personnes concernées par le VIH/Sida, les hépatites et les IST virales ainsi que leurs proches. Elle lutte également contre l'isolement et la discrimination pouvant sous des formes multiples menacer les personnes concernées.

Le montant de la subvention proposé s'élève à 16 500 € au titre de l'exercice 2024 selon la CPOM 2022-2024 entre le CCAS de Dijon et AIDeS Bourgogne Franche-Comté.

⇒ **ADEPAPE 21**

L'ADEPAPE 21 - l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance, pupille de l'enfance, pupille de l'État et autres statuts de Côte d'Or.

Elle participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans le service d'aide sociale à l'enfance (pupille de l'État et autres statuts) et demeurant ou étant nées dans le département de la Côte d'Or.

L'association a pour objectifs :

- d'établir un lien de solidarité et d'affinité ;
- de défendre et de représenter les intérêts des anciens de l'aide sociale à l'enfance ;
- d'accompagner ses adhérents dans les démarches de la vie courante ;
- d'ester en justice si nécessaire ;
- de les conseiller dans les difficultés de leur vie personnelle, professionnelle ou sociale.

Le montant de la subvention proposé s'élève à 13 000 € au titre de l'exercice 2024 selon la CPOM 2023-2025 entre le CCAS de Dijon, la ville de Dijon et l'ADEPAPE21.

⇒ **CESAM** : (CPOM avec Dijon Métropole, Ville de Dijon et CCAS 2023-2025) pour le travail et le recueil des besoins individuels en formation et par le biais d'accompagnement des usagers vers des ateliers socio-linguistiques (ASL) hors QPV, pour les ateliers ALPHA accompagnement à la parentalité. Le montant de la subvention proposé est de 36 000 € pour les ASL hors QPV, et de 6000 € pour les ateliers ALPHA comprenant ceux au titre de la cité éducative (5 000 €).

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent les montants des subventions proposés à verser aux associations citées ;
- approuvent le versement d'une subvention d'un montant de 415 000 € à l'OPAD l'association des seniors dijonnais ;
- approuvent le versement d'une subvention d'un montant de 16 500 € à AIDeS Bourgogne Franche-Comté ;
- approuvent le versement d'une subvention d'un montant de 13 000 € à ADEPAPE21 ;
- approuvent le versement d'une subvention d'un montant total de 42 000 € au CESAM ;
- disent que les sommes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale ;

2 abstentions pour l'OPAD, 1 abstention pour l'ADEPAPE21.

Adoptée par les autres membres.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1